

CONDITIONS D'ACCES AU CREDIT DE GROUPE OU MICRO CREDIT SOLIDAIRE

Etre membre d'un club de caution solidaire comprenant plus de 3 membres

- Avoir une activité économique ou un projet d'entreprise
- Avoir moins de 40 ans pour les hommes
- Adhérer à l'association en remplissant, en signant la fiche d'adhésion et en payant les droits d'adhésions.
- Participer aux séances d'animation / formation
- Ouvrir un compte collectif
- Constituer une garantie d'au moins 20% pour solliciter un deuxième prêt
- S'acquitter des frais d'étude d'un montant de F CFA 1.000